



Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis no 29/2014

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 120'000.— pour financer l'achat d'un véhicule destiné à la voirie et aux espaces verts en remplacement du tracteur John Deere 950.

Composition Commission des finances	
Eric Bron	Membre
Jacques Demont	Membre
Bertrand Fahrni	Président
Armand Jost	Membre - rapporteur
Markus Roth	Membre

Date de la réunion	
20.01.14	22.01.14
x	x
x	x
x	x
x	
x	

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission des finances (Cofin) a rencontré le 22 janvier 2014 la Commission ad hoc. La Cofin remercie M. Christian Durussel, Municipal en charge du dossier pour son rapport détaillé et précis. La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les aspects liés aux enjeux financiers **actuels et futurs** de ce préavis.

2. Analyse de la Commission

La Commission a pris connaissance des raisons du remplacement du véhicule qui, après 17 ans d'engagement peut être considéré comme obsolète. Dans le budget 2014, la planification des investissements (non soumis au vote, pour mémoire) inclut un montant de CHF 150'000.— en 2014. Le remplacement du véhicule en question entre bien dans cette catégorie.

Au vu de l'approche de la fusion des communes et de l'engagement financier d'un engin d'exploitation quotidien sur 15 à 20 ans, la Commission des finances aimerait que la Municipalité prenne contact avec les autres Communes pour voir dans quelle mesure il serait judicieux de choisir des machines compatibles afin de potentiellement pouvoir interchanger, en cas de besoin, l'une ou l'autre pièce.

Ceci pourrait engendrer des économies d'échelles 1) en négociant avec le fournisseur un achat cohérent entre les Communes 2) en simplifiant la gestion et la disponibilité des stocks de pièces.

Cette dépense sera financée par l'emprunt ou les liquidités. Selon l'option choisie, le coût imputé au compte d'exploitation sera différent car la charge des intérêts s'appliquera ou non,

soit CHF 120'000.- * 2.665% (taux moyen des emprunts actuels) = CHF 3'200.- la première année, dégressif ensuite par le jeu des amortissements.

L'amortissement par un prélèvement du fonds de réserve aura un effet neutre sur le compte d'exploitation.

3. Proposition de la Commission

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 29-2014 tout en souhaitant que la Municipalité intègre les éléments proposés par la Commission des finances.

Cugy, le 4 février 2014

Eric Bron Jacques Demont Bertrand Fahrni Armand Jost Markus Roth